



ÉDITO DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE

Depuis le 15 avril et jusqu'au 13 juillet 2015, le projet autoroutier A31bis fait l'objet d'un débat public organisé sous la responsabilité de la CNDP (Commission nationale du débat public). La CNDP est une autorité administrative indépendante, chargée d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision. Celle-ci a décidé le 3 décembre d'organiser un débat public, et m'a désigné pour présider la Commission particulière du débat public, entité neutre et objective composée de six membres et ayant pour mission de créer les meilleures conditions du débat. Celui-ci permet à tous ceux qui le souhaitent de s'informer et de s'exprimer sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet.

Michel Morin
Président de la CPDP A31 bis



DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET AUTOROUTIER A31BIS « AU CŒUR DU SILLON LORRAIN »

Du 15 avril au 13 juillet 2015, informez-vous, donnez votre avis.



QU'EST-CE QUE LE DÉBAT PUBLIC ?

La loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement de 1995 et la loi de proximité du 27 février 2002 ont instauré et renforcé en France la procédure de débat public.

La Commission nationale du débat public est chargée de veiller au respect de la participation du public dans le processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national qui présentent des impacts significatifs sur l'environnement et dont les enjeux socio-économiques sont importants.

UNE ÉTAPE CLÉ POUR LE PROJET

Le débat public organisé en amont de la décision porte sur l'opportunité, les objectifs, les caractéristiques principales et les impacts d'un projet.

LES PRINCIPES DU DÉBAT PUBLIC ?

Transparence : toute l'information relative au projet et au débat est mise à la disposition du public de façon claire et accessible.

Equivalence : toute personne intéressée par le projet peut, quel que soit son statut, poser des questions ou émettre un avis.

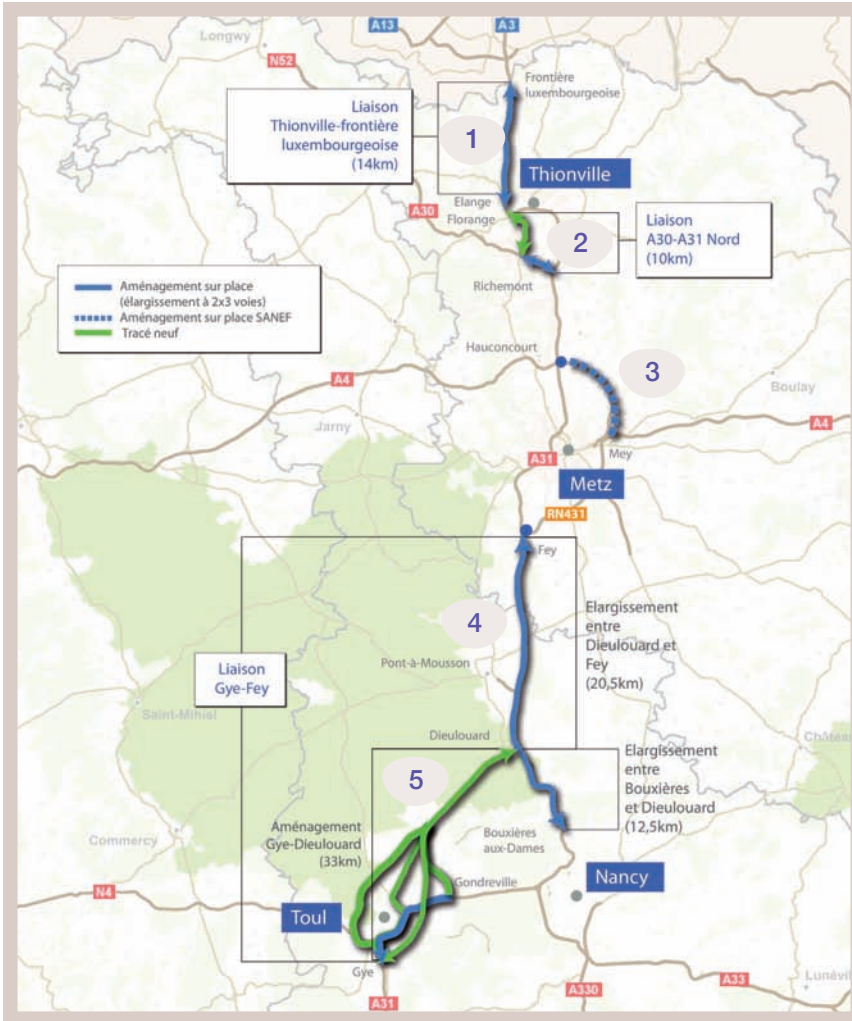
Respect et confrontation des arguments : la CPDP veille à ce que les opinions exprimées reposent sur une argumentation étayée.

LES MEMBRES DE LA CPDP

Michel MORIN, président, **Isabelle DEAK-MIKOL**, **Christine JEAN**, **Laurent PAVARD**, **Jean-Paul PUYFAUCHER**, **Jean-Michel STIEVENARD**, **Flora VINCENT**.

Les membres n'ont pas de lien avec la DREAL Lorraine, le maître d'ouvrage, ni avec aucune partie prenante du projet. Ils sont neutres et ne doivent en aucun cas se prononcer sur le fond du projet.

Projet autoroutier A31bis



- 1 Aménagement de l'A31 entre Thionville et le Luxembourg. Étude sur la possibilité d'une exploitation multimodale favorisant les bus et le covoiturage.
- 2 Réalisation de la liaison A30 A31 Nord qui soulagera la traversée de Thionville, notamment du trafic de transit.
- 3 Mise à 2x3 voies de l'autoroute A4 au nord-est de Metz (hors projet A31Bis, réalisation par la SANEF), avec orientation du trafic de transit vers la rocade.
- 4 Élargissement à 2x3 voies de l'A31 entre Bouxières et Fey.
- 5 Création du Barreau Gye-Dieulouard, qui permettra de limiter la congestion dont souffre l'agglomération nancéienne. Au niveau de Toul, plusieurs options de passage sont étudiées en tracés neufs ou réutilisation partielle de l'A31, cette orientation étant privilégiée par le maître d'ouvrage.

DE QUOI DÉBATTONS-NOUS ?

POURQUOI LE PROJET D'A31BIS ?

La congestion de l'A31 pose des difficultés importantes, tant pour les déplacements domicile-travail et de loisirs, que pour le transport de marchandises, qui souffrent de la saturation des réseaux actuels. L'État, maître d'ouvrage (porteur du projet), a proposé un projet dénommé « A31 bis », qui se décline selon les principes suivants :

- > Aménagement des infrastructures existantes et remise à niveau environnementale (bruit, protection de la ressource en eau et de la faune) ;
- > Construction de nouveaux tronçons autoroutiers : une liaison de 5 kilomètres qui relie l'A30 et l'A31 nord et le barreau Toul-Dieulouard d'une longueur de 33 kilomètres.

SUR QUOI PORTE LE DÉBAT PUBLIC ?

Le débat public traite tous les aspects du projet et notamment :

- > Pourquoi ce projet ? Quels sont ces objectifs ?
- > Quelle est son opportunité ?
- > Quels sont les besoins du territoire ?
- > Quels sont les impacts de ce projet (environnementaux, socio-économiques...) ?
- > Quelles sont les variantes possibles ?
- > Quelles sont les propositions ou contre-propositions du public ?
- > Quelles sont les alternatives proposées ?
- > Quels sont les scénarios de financement envisagés ?

Toutes vos questions sont importantes, votre avis compte !



PAROLES D'ACTEURS

Ces extraits de questions, d'avis ou de contributions issus des premières réunions publiques ou du site Internet mettent en avant quelques-uns des temps forts du débat et les principales thématiques discutées.

› OPPORTUNITÉ DU PROJET

Question n°8 - (Site Internet du débat) :

« Avant de construire de nouvelles autoroutes, les solutions alternatives de transport ont-elles été suffisamment développées ? (...) A-t-on tout fait pour favoriser le covoiturage (parkings d'accueil), le transport ferroviaire, les bus ? »

Jean-Claude THOMAS, président de la commission mobilité du CESE de Lorraine - (Réunion publique)

« Il faut rappeler que l'A31 bis n'est pas l'A32. Pour le CESEL, cette A31 bis est nécessaire(...). L'A31 est devenue un axe de liaison nationale et européenne nord-sud, donc elle ne peut plus suffire actuellement à supporter le trafic. »

Louis BLAISE, membre du Conseil de développement durable du Grand Nancy (Réunion publique)

« Je pense que nous pouvons difficilement isoler un tronçon d'environ 90 ou 115 km comme cela, d'un axe qui est dit européen et structurant (...) le Grand-Duché de Luxembourg a-t-il des projets ? »

Emmanuel PAYEUR, maire de Chaudeney-sur-Moselle (Réunion publique)

« Je suis très clairement sceptique, parce que je ne vois pas trop l'intérêt de voir passer des camions devant chez soi qui n'apportent pas particulièrement de richesses. (...) finalement, nous créons une autoroute à proximité pour permettre de fluidifier le trafic international. »

› IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Question n°11- (Site Internet du débat) :

« La construction du barreau Gye - Dieulouard est-il vraiment nécessaire ? Ne pourrait-on pas se limiter à un aménagement des infrastructures existantes, à savoir un élargissement de l'A31 en 2x3 voies ? La construction de l'A31 bis au niveau de Toul viendrait doubler la présence autoroutière sur un espace très réduit avec des villages totalement enserrés (Chaudeney, Dommartin-les-Toul...) »

Denis JACQUAT, député de la Moselle (Réunion publique)

« Depuis toujours les personnes se plaignent, en particulier de nuisances sonores (...) qui va être un problème extrêmement important parce que le trafic va augmenter considérablement. »

› FINANCEMENT

Question n° 17- (Site Internet du débat) :

« Un sujet éternel de crispation autour des autoroutes est le tarif des péages. Le tronçon Gye-frontière luxembourgeoise est gratuit pour tous les véhicules. Ma question est simple : en sera-t-il de même pour l'A31 bis ? »

Marie-Jo ZIMMERMANN, députée de Moselle (Réunion publique)

« J'applaudis le fait qu'enfin on s'occupe de cette A31, mais on a une partie désagréable aujourd'hui avec le péage. Je souhaiterais savoir si vous avez envisagé l'instauration d'un péage pour les poids lourds, la fameuse écotaxe ? »



**Guillaume LEUCK, utilisateur de l'A31
(Réunion publique)**

Concernant les éventuelles concessions partielles et étendues : « *En tant que simple intérimaire, je vois que ma prime de déplacement n'est pas extensible, j'ai fait un petit calcul (...) si je pars de Nancy et que je vais au Luxembourg, ou autre, je paye environ 4 € à l'aller, 4 € au retour, soit 8 €. Si je regarde par mois cela me fera 120 €. Désolé, d'où sortir cet argent ?* »

> DÉPLACEMENTS TRANSFRONTALIERS

Yves CLEMENT de Thionville, président de l'association UCIROUTHE (Réunion publique)

« *Ayant réfléchi depuis des années sur ce sujet, j'ai fait une proposition (...) c'est la mise en place d'un monorail au-dessus de l'autoroute. (...) C'est une solution qui permettrait de désengorger le trafic en particulier des frontaliers. Les reports modaux entre le train et la route ne règlent pas du tout l'ensemble du trafic des voyageurs. En plus le Luxembourg est toujours en progression d'un point de vue commercial et développement économique.* »

LE DÉBAT EN CHIFFRES

450 participants

aux réunions publiques de lancement
à Nancy et Metz

154 personnes

ont suivi
la réunion publique de Nancy retransmise
en direct sur Internet

74 avis

recueillis
lors des deux premiers débats mobiles

56 questions

posées sur le site Internet

79 avis

3 710 visiteurs sur le site Internet

109 mentions « *J'aime* » sur Facebook

128 followers sur Twitter

4 questions à Michel Morin, président de la CPDP A31 bis

? La CNDP vous a confié l'organisation du débat et l'animation des échanges pendant trois mois. Comment avez-vous préparé celui-ci ?

« La Commission particulière du débat public a rencontré de nombreux acteurs du territoire concernés par le projet (parlementaires, collectivités territoriales, associations, organismes socio-économiques, autorités luxembourgeoises etc.). Ces rencontres nous ont permis d'identifier les enjeux et thématiques du projet, ainsi que d'élaborer les modalités d'organisation de cette phase de dialogue et d'échanges sur le projet A31 bis. Au-delà de ces rencontres, la CPDP s'est réunie afin de s'approprier le contexte territorial, de **veiller à ce que le dossier du maître d'ouvrage soit complet et compréhensible par tous les citoyens**. Par ailleurs, afin de sensibiliser les acteurs du territoire en amont du débat, un site internet avec un espace participatif a permis aux internautes de **suggérer les thèmes du débat**. Une page Facebook et un compte Twitter ont également été créés. »

? Quel est votre rôle tout au long de ce débat ?

« La CPDP doit veiller à la bonne information du public et s'assurer de la transparence des informations données par le maître d'ouvrage. Elle doit également mobiliser les publics les plus variés, animer les réunions publiques et autres dispositifs de concertation (débat mobiles, réunions thématiques etc.) en veillant autant à la liberté

d'expression qu'au respect de l'opinion de chacun. Enfin, elle coordonne les échanges par internet, par courrier, notamment les interrogations des participants en veillant à ce que le maître d'ouvrage réponde à toutes les questions !

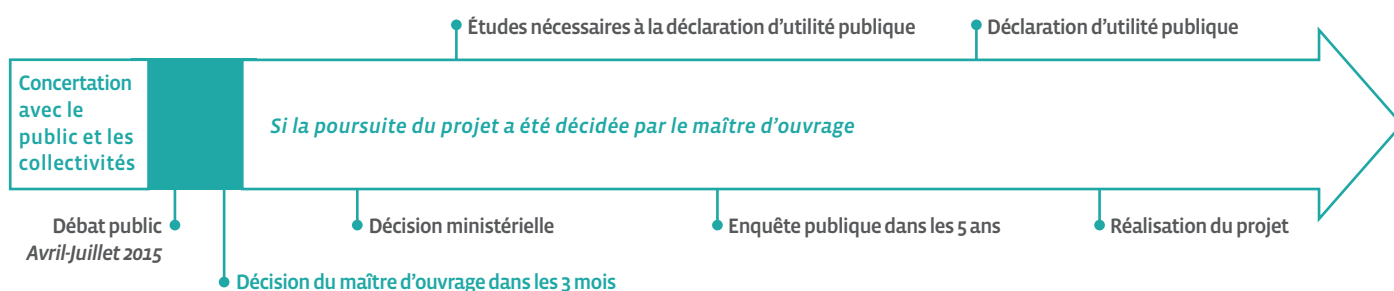
? Pourquoi est-ce important que le public se mobilise pour participer aux différentes réunions ?

« L'enjeu des déplacements le long du sillon lorrain est une question de premier ordre. Le débat public est l'occasion pour tous les citoyens de s'informer, de s'exprimer, de participer à la réflexion en donnant des avis et en faisant des propositions alternatives et, pour ceux qui le souhaitent, de participer à l'élaboration et à l'enrichissement du projet avant que ces caractéristiques ne soient décidées. **Cette phase de concertation est pour les citoyens l'occasion de faire entendre leur voix et d'apporter une véritable plus-value au processus démocratique.** »

? De quelle manière le débat public peut-il influencer la suite du projet ?

« Une fois le débat public terminé, la Commission particulière et la CNDP disposent de 2 mois pour établir respectivement le compte-rendu et le bilan du débat. Le premier rend compte à la fois de l'organisation du débat et de l'ensemble des arguments exprimés par les participants. Le bilan synthétise ces arguments et revient sur le déroulement et les conditions du débat. Ces deux documents qui n'expriment en aucun cas une prise de position sur le fond du projet permettent au maître d'ouvrage d'extraire les enseignements du débat et de s'appuyer sur ces derniers pour décider des suites à donner au projet. **En effet, suite au débat public, le maître d'ouvrage peut décider d'abandonner le projet, ou de le poursuivre avec des orientations plus ou moins différentes de celles qu'il avait imaginées au départ en tenant compte des apports du débat.** »

UN PROJET CONCERTÉ TOUT AU LONG DE SON ÉLABORATION AVEC DES ÉTAPES CLÉS





LE CALENDRIER DES RENCONTRES

Mercredi 20 mai, Pont-à-Mousson
Réunion publique thématique* «Financement»
Espace Montrichard, chemin de Montrichard

Jeudi 21 mai, Thionville
Réunion publique thématique*
**«Offre des réseaux de transports
et déplacements transfrontaliers»**
Théâtre municipal, 30 boulevard Foch

Jeudi 28 mai, Metz
Atelier «Financement» **
Lieu à confirmer

Lundi 1^{er} juin, Yutz
Réunion publique générale
L'amphy, 126 rue de la République

Mardi 2 juin, Toul
Réunion publique thématique*
«environnement humain, naturel et agricole»
Salle de l'Arsenal, 15 avenue du Colonel Péchot

Jeudi 11 juin, Thionville
**Atelier «Offre des réseaux de transports
et déplacements transfrontaliers»**
Espace multifonctionnel, 14A route du Buchel
57100 Veymerange – Thionville

Mercredi 24 juin, Nancy
Réunion publique de clôture du débat
Palais des Congrès du Grand Nancy
Centre Prouvé, 1 place de la République

Jeudi 25 juin, Metz
Réunion publique de clôture du débat
Metz Congrès, rue de la Grange aux Bois

* Les réunions publiques thématiques aborderont l'ensemble du projet puis mettront l'accent sur le thème mentionné.

** L'inscription est obligatoire compte tenu du nombre de places limitées

COMMENT PARTICIPER ?

› Neufs réunions publiques ouvertes à tous

› Deux ateliers thématiques

› Le site Internet du débat :
a31bis.debatpublic.fr pour consulter
la documentation sur le projet,
déposer vos questions et émettre un avis.

› Les cahiers d'acteurs : rédigés sous sa
responsabilité par toute personne morale qui
désire exprimer un point de vue argumenté,
édités et diffusés par la CNDP.

› Suivez-nous sur les réseaux sociaux:

[a31bis.debatpublic](https://www.facebook.com/a31bis.debatpublic)

[@debat_a31bis](https://twitter.com/debat_a31bis)

› Par courrier, mail, en appelant ou en vous
rendant à la permanence de la CPDP :

> 9 ter, rue Pasteur, 57 000 Metz,
du lun. au ven. de 9h à 12h et de 14h à 18h

> ☎ : 03 87 66 98 25

> ✉ : contacta31bis@debatpublic.fr



Le débat mobile à votre rencontre !

Vous manquez de temps...vous êtes retenus par vos activités... vous devez vous occuper des enfants ou vous lever tôt le lendemain... vous souhaitez cependant vous faire entendre et vous impliquer dans le débat public? La CPDP vient à votre rencontre, sur les lieux de vie que vous fréquentez (marchés, gares, centres commerciaux...). Nous publierons vos avis sur le site du débat et en tiendrons compte dans la rédaction du compte-rendu.

Retrouvez les dates et lieux de passage du débat mobile sur le site Internet du débat, ou en contactant la permanence de la CPDP.